

RÉFÉRENT SÉCURITÉ – PERSONNE RESSOURCE EN PRÉVENTION

CODE : F-RP-SDC

Public

Tout salarié

Prérequis

Avoir suivi la formation INRS « Les bases de la prévention » (e-learning, gratuit)

Effectifs

De 4 à 10 personnes maximum

Durée

21 heures (3 jours, non consécutifs)

Démarche

En amont :

État des lieux (analyse de la demande, mobilisation des acteurs)

Accompagnement à la mise en place de la lettre de mission

En aval :

Transformation des situations de travail, évaluation des résultats

Méthodes pédagogiques

Alternance entre formation théorique, apprentissage et exercices d'application sur les situations réelles de travail de l'entreprise.

Méthodes d'évaluation

Évaluation formative : seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et reconnus aptes à mettre en œuvre se verront délivrer une attestation de fin de formation.

Les formateurs de SOLIMAGO Conseil et Formation possèdent les qualifications requises pour dispenser cette formation

La formation du “Salarié désigné compétent” permet de répondre aux obligations de l’employeur de désigner un ou plusieurs salariés pour s’occuper de l’organisation de la prévention des risques professionnels, en accord avec la loi du 20 juillet 2011.

A l’issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de conseiller et d’accompagner leur employeur dans l’élaboration et la mise en œuvre d’une démarche de prévention des risques professionnels dans leur entreprise.

Objectifs

- Situer l’entreprise au regard de la prévention des risques
- Repérer les risques d’atteinte à la santé des salariés
- Identifier des mesures de prévention à partir de l’évaluation des risques
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...)
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

Contenu

En amont, seront effectuées :

- **Une visite de l’entreprise**
- **Une rencontre (analyse du besoin, mise en place de la mission) avec la direction et le salarié**

1. Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
 - Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels
 - Les conséquences des risques dans l’entreprise
 - Les processus d’apparition des risques professionnels
 - Les notions d’accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle
2. Inscrire son action de salarié désigné compétent dans une démarche de prévention
 - Cerner le champ de ses missions de SDC
 - Se situer par rapports aux autres acteurs de la prévention
 - Identifier les risques professionnels présents dans l’entreprise
 - Réaliser un diagnostic de santé et performance de l’entreprise
 - Proposer des formations prévention adéquates aux salariés.
3. Mettre en œuvre l’évaluation des risques professionnels
 - Faire participer les salariés au repérage des risques
 - Communiquer de manière adaptée
 - Analyser les accidents du travail
 - Transcrire les risques dans le DUERP
 - Proposer des actions de prévention et de protection et les transcrire dans le programme annuel de prévention
 - Participer à la rédaction du plan de prévention en cas d’intervention d’entreprise extérieure
 - Réaliser une veille préventive en interne et externe

2022/PG/F-RP-SDC V2